

## Liste des documents obligatoires à fournir

Ci-dessous la liste complète des documents nécessaires pour compléter votre dossier en vue de l'obtention du permis.

### Pour vous :

- L'attestation d'aptitude délivrée par l'éducateur canin agréé par la préfecture.
- Assurance responsabilité civile prenant en charge les dégâts réalisés par un chien de catégorie 1 ou 2. délivrée par votre assurance
- Photocopie de votre carte nationale d'identité
- Extrait de casier judiciaire n°3 : <https://casierjudiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>
- Un justificatif de domicile : Titre de propriété ou quittance de loyer, ou facture (eau, électricité, gaz, téléphone) de moins de 6 mois ou attestation d'assurance logement...
- Le cerfa n°13996\*01 (chien de plus d'un an) ou le cerfa n°13997\*01 (chien de moins d'un an) dûment complété.

### Pour le chien :

- L'évaluation comportementale de votre chien (Entre 8 et 12 mois) réalisée par un vétérinaire habilité par la préfecture
- Le LOF pour les chiens (American Staffordshire, Tosa et Rottweiller (facultatif))
- Le certificat de stérilisation du vétérinaire pour les chiens (American Staffordshire et Tosa non inscrit au LOF)
- Vaccination rage et passeport à jour (À partir de 3 mois et demi)
- Carte d'identification canine à jour (ICAD)
- Une photo en couleur du chien

Une fois le dossier complet vous pouvez nous le transmettre par voie postale ou nous le déposer dans notre boîte aux lettres située 107 rue des Terreaux 01170 GEX ou par courriel à [police.municipale@ville-gex.fr](mailto:police.municipale@ville-gex.fr)